

## Inquiétantes réductions du Supplément de revenu garanti

Le Réseau FADOQ sollicite une rencontre avec le ministre fédéral Jean-Yves Duclos parce que le Supplément de revenu garanti (SRG) de nombreux aînés a été coupé ces dernières semaines de 35 %, 40 % et même 50 %. Certains ont même appris qu'ils ne recevraient plus cette prestation, qui est réservée aux moins bien nantis.

« Nous voulons surtout dénoncer la façon de faire de l'Agence du revenu du Canada, qui coupe sans crier gare et sans trop d'explications », souligne le directeur général du Réseau FADOQ, Danis Prud'homme.



Pour justifier ces coupes, l'Agence du revenu évoque l'absence de certains renseignements et exige que les contribuables touchés remplissent d'interminables et très complexes questionnaires s'ils veulent que la décision les concernant soit révisée.

Le Réseau FADOQ compte également profiter de son siège nouvellement acquis au sein du Comité consultatif de l'ombudsman des contribuables pour sensibiliser l'organisme à ce dossier et s'assurer que les façons de faire soient revues.

Les bénéficiaires du SRG vivent généralement sous le seuil de pauvreté et arrivent difficilement dans bien des cas à subvenir à leurs besoins de base comme leur loyer, leur nourriture et leurs médicaments.

À titre d'exemple, une des nombreuses personnes à avoir communiqué avec le Réseau FADOQ a perdu 35 % de son SRG, même si ses revenus au cours de l'année étaient de moins de... 9000 \$.

Ces réductions draconiennes peuvent avoir des effets dévastateurs sur la santé physique et psychologique des personnes qui les subissent. C'est le cas de cette dame de 86 ans qui a communiqué avec le Réseau FADOQ quand elle s'est vu retirer 40 % de son SRG.

### **Non-respect de la Charte des droits du contribuable**

Le Réseau FADOQ a tenté en vain d'obtenir de l'information auprès de l'Agence du revenu du Canada. Les personnes qui voient leur SRG réduit et qui tentent d'obtenir des informations se plaignent de faire face aux mêmes obstacles auprès de l'Agence : attentes interminables, réponses incomplètes, etc.

À titre d'organisation de défense des droits des aînés, le Réseau FADOQ considère que l'Agence du revenu du Canada ne respecte pas la Charte des droits du contribuable, dont l'article 6 stipule que tous ont droit à « des renseignements complets, exacts, clairs et opportuns ».

Si votre SRG a également été amputé, écrivez-nous à [info@fadoq.ca](mailto:info@fadoq.ca) en indiquant dans l'objet du courriel : RÉDUCTION-SRG.

*Source : Réseau FADOQ*